

Commune de DORTAN (01590)

4. Fonction publique
4.5 – Régime
indemnitare

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 SEPTEMBRE 2025 N° 2025-028

Nombre de conseillers :

En exercice : 19
Présents : 15
Votants : 17

Date de la convocation :

9 septembre 2025

Vote	
Pour :	17
Contre :	0
Abstention :	0

Acte rendu exécutoire après :

- transmission en sous-préfecture de Nantua le 19 septembre 2025
- affichage du 19/09/2025 au 18/11/2025

Présidente : Marianne DUBARE, Maire.

PRESENTS : Marianne DUBARE - Alain BRITEL – Janine DURET – Christophe DAVID-HENRIET – Lydie GENAUDET - Jean-Claude GAILLARD – Josiane TOURRES - Joël SUBTIL – Martine BIMONT - Eric PAUZE - Wilfried LAURIER – Claire EL AZIFI BOULAÏCH - Jérôme VERGNE – Lionel CORNATON - Melchior FACCHINETTI

EXCUSEES : Emeline BAPTISTA (pouvoir à Lionel CORNATON) – Arielle PENAZZI (pouvoir à Jérôme VERGNE)

ABSENTES : Aurore DUPLESSIS – Gulperi BILICI

Secrétaire de séance : Eric PAUZE

OBJET :

- **PARTICIPATION
PROTECTION SOCIALE
COMPLEMENTAIRE AU
01/01/2026**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la fonction publique et notamment ses articles L827-1 à L827-12 ;

Vu le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

Vu le décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement ;

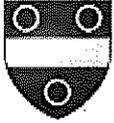
Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 21 mai 2025 ;

Mme le Maire précise que le décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics impose une participation de l'employeur minimale de 7 € en prévoyance au 1^{er} janvier 2025 et de 15 € en santé au 1^{er} janvier 2026.

Elle indique que le dispositif réglementaire prévoit deux possibilités exclusives l'une de l'autre, pour les collectivités qui souhaitent contribuer aux contrats de leurs agents :

- la contribution sur tous les contrats qui auront été labellisés par des organismes agréés (**procédure de labellisation**),
- la contribution à un contrat négocié après un appel d'offre (**procédure de convention de participation**)

Elle propose de recourir à la procédure de labellisation et d'instaurer une participation mensuelle de 20€ par agent pour la participation à la garantie de prévoyance et de santé à compter du 1^{er} janvier 2026.



Commune de DORTAN (01590)

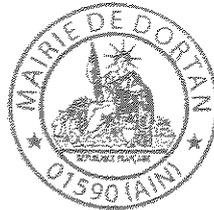
LE CONSEIL MUNICIPAL,

L'exposé de Mme le Maire entendu et après en avoir délibéré,
A l'unanimité ,

- DECIDE de participer financièrement à compter du 1^{er} janvier 2026, dans le cadre de la procédure dite de labellisation, à la couverture de prévoyance souscrite de manière individuelle et facultative par ses agents.
- DECIDE de verser une participation mensuelle de 20€ à tout agent pouvant justifier d'un certificat d'adhésion à une garantie prévoyance labellisée. La participation sera versée directement à l'agent.
- DECIDE de participer financièrement à compter du 1^{er} janvier 2026, dans le cadre de la procédure dite de labellisation, à la complémentaire santé souscrite de manière individuelle et facultative par ses agents.
- DECIDE de verser une participation mensuelle de 20€ à tout agent pouvant justifier d'un certificat d'adhésion à une complémentaire santé labellisée. La participation sera versée directement à l'agent.

La participation ne pourra excéder le montant de la cotisation ou de la prime qui serait dû en l'absence d'aide.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.
LE MAIRE,
Marianne DUBARE



Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : PARTICIPATION A LA PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE A
COMPTER DU 1ER JANVIER 2026.

.....
Date de décision: 15/09/2025

Date de réception de l'accusé 19/09/2025
de réception :

.....
Numéro de l'acte : DEL2025028

Identifiant unique de l'acte : 001-210101481-20250915-DEL2025028-DE

.....
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 4 .5
Fonction publique
Regime indemnitaire

Date de la version de la 29/08/2019
classification :

.....
Nom du fichier : DEL 2025 028 PARTICIPATION PROTECTION SOCILAE COMPLEMENTAIRE
AU 01 01 2026.pdf (99_DE-001-210101481-20250919-DEL2025028-
DE-1-1_1.pdf)